

Conseil portuaire – Port d'Arès



Le 13 novembre 2025



Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels ;
2. Point sur le budget en cours ;
3. Informations sur les tarifications ;
4. Travaux, programmation, dragage.

1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon :

⇒ Siège du SMPBA:

⇒ Réorganisation des équipes depuis l'incendie;

⇒ Fonctionnement opérationnel mais dégradé (cabane Biganos, bungalow bureau Betey, SNA, capitaineries Cassy, Larros, Andernos, La Teste...) ;

⇒ Appel à concours: présentation de 3 cabinets d'Architecture pour nouveau siège adapté en octobre 2025;

⇒ APD automne, PC et travaux 2026/2027.



Fonctionnement du Syndicat Mixte - RH:

⇒ Arrivées / départs :

- Départ de M Jean-Marc MATHIEU (01/07) en retraite ;
- Départ de M Nicolas GUICHARD (01/06) en reconversion 4139-2 Cat B TSEF ;
- Départ de M Bruno SAVY (PS/BMF) (01/09) à l'agence Erasmus Bordeaux ;
- Arrivée de M Pierre BESSIÈRE (01/06) adjoint technique en provenance de la Mairie de Bordeaux pour le port à sec ;
- Arrivée de M Ramuntcho VIGNERTE (01/07) agent portuaire en provenance de la commune de Carcans: positionné à la Capitainerie de Larros ;
- Arrivée de M Julien CNEUDE (01/09) agent technique polyvalent en provenance du CD77 et positionné au pôle opération/ Régie ;
- Arrivée de Mme Karine LAFON (01/10) en provenance CD33 pour le Pôle soutien/BMF.

⇒ Poste à pourvoir :

- Technicien responsable du Bureau Travaux infrastructures portuaires au pôle opérations (poste vacant).

⇒ Stagiairisation:

- M Christophe DUBERNET adjoint technique polyvalent au pôle opération/ Régie (01/06).

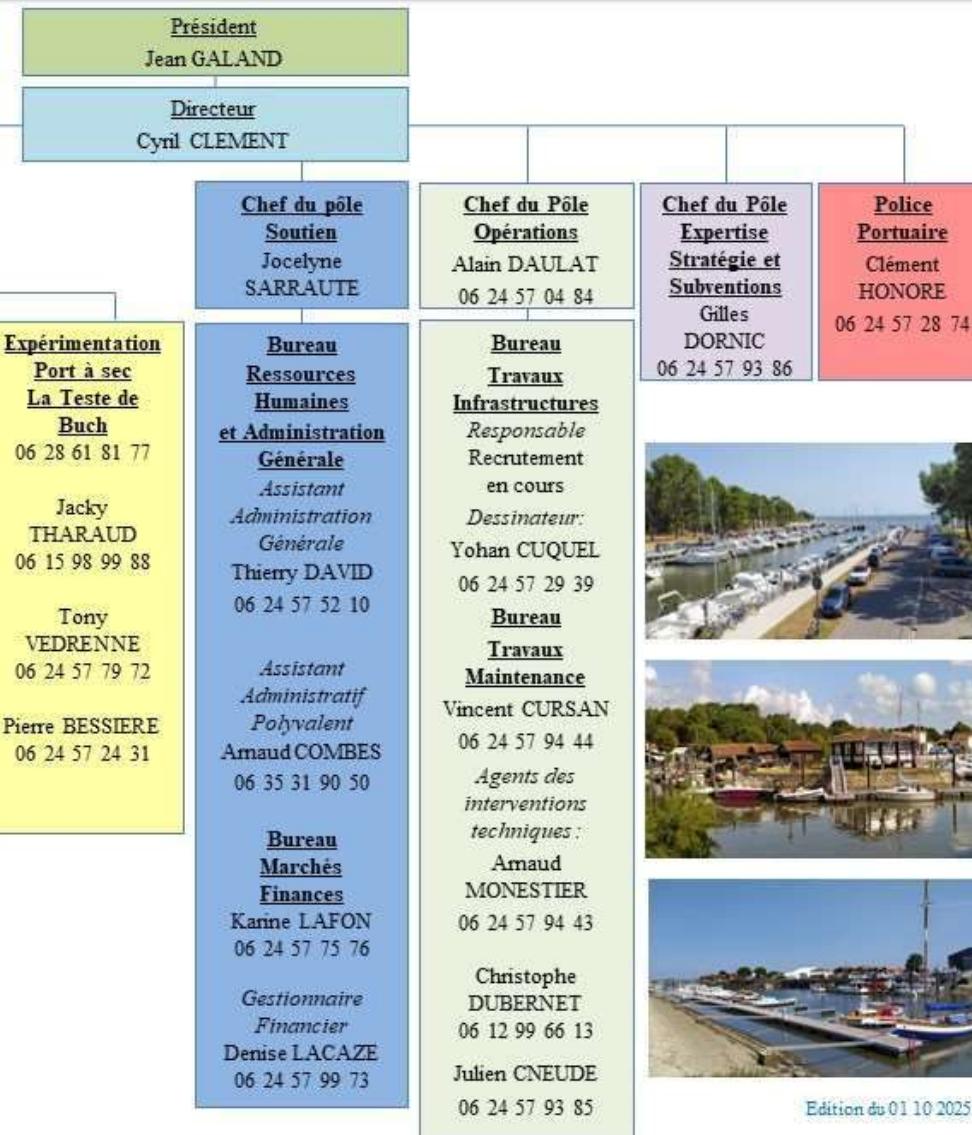


Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)



Rue du Prieuré de Comprian
Port des Tuiles
33380 Biganos
06.24.57.52.10

Chef de Division
Patrimoine Portuaire



Edition du 01/10/2025

Actualités du Syndicat Mixte:



- 15^{ème} Lettre d'information « Et sur les ports » parue avant l'été ;
- Démarches en cours pour l'acquisition du terrain au port de Biganos ;
- Démarches en cours pour l'acquisition d'un terrain à Fontainevieille pour l'euro symbolique pour la pérennisation de l'entreprise « le F » ;
- Complétude du dossier environnemental du Port à Sec de La Teste: passage au PNMBBA le 1er octobre et début de la consultation publique depuis le 27 octobre ;
- Nettoyage et évacuation de pontons au profit de professionnels à La Teste ;
- Consultation pour des études techniques et environnementales dans la perspective de la conception et la construction d'un navire permettant l'entretien des ports afin d'espacer les opérations de dragage ;
- Partenariat avec une entreprise nautique du bassin pour passer en mode hybride l'un de nos navires (manœuvrabilité, ancre virtuelle...) ;

Périmètre: une activité en très légère baisse

- Plan d'eau: 1435 places au port (+1), 853 corps morts (-43), 480 contrats de vacance de quai (-33) soit 2768 contrats (-75) hors passages (266 contrats);
- Domaine terrestre: 989 (-29) contrats (essentiellement regroupements d'AOT) ;
- Listes d'attente: 1803 (-106) tous ports confondus ;
- Redevances sur chiffre d'affaire environ -20% entre 2023 et 2024.
- Un site internet smpba.fr (486 000 vues) où les usagers retrouvent toutes les informations du SMPBA (formulaires, infos, comptes rendus conseils...);
- Début des démarches vers les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture pour initier les réflexions sur la part variable de la redevance pour les entreprises à vocation économique;
- Appel à projet pour accélérer la cession des droits réels à des entreprises nautiques sur le pôle nautique à La Teste ;
- Mise en service de l'Aire de carénage du Pôle nautique à La Teste en mode « temps sec ».



Patrimoine portuaire :

- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1^{er} du mois ;
- Dernier CTAOT le 18 septembre, le prochain le 13 janvier 2026 en fonction des dossiers ;
- 5 changement d'AOT terrestres à Andernos depuis le dernier conseil portuaire (sur un total de 48) ;
- Consultation sécurité avant les fêtes 2025 : surveillance du 19 au 31 décembre 2025 (22h-6h). Port ostréicole concerné ;
- Listes d'attente : pas d'attribution cette année (16 places publiques). 71 personnes inscrites (+3). La durée d'attente se maintient pour bénéficier d'une place (env 15 ans) ;
- Manifestations: 1 arrêté à Ares et 62 cette année à l'échelle du bassin.

Bilan police portuaire

- 177 procès-verbaux dressés :
 - Occupation sans droit ni titre du plan d'eau : 158 (dont 8 sur Arès) ;
 - AOT non entretenue : 9 (sud bassin) ;
 - Utilisation d'AOT non conforme (Biganos) ;
 - Atteinte à la propreté des ports (carénage sauvage, dépôt sauvage): 3 dont 2 Arès ;
- 172 courriers de mise en demeure ;
- Coordination avec sous-préfecture, police nationale, gendarmerie et PM pour application de l'arrêté VNM;
- Injonctions de renflouement/sortie suite décrochage de navire des corps-morts (coup de vent fin août/début septembre et 23 octobre : une quarantaine ;
- Procédures au TA en cours: SAS Jet Expérience, Gauthier SP, SCEA l'Huître Bleue, Nsom Mvondo, SARL Holding Peres, Gagnette Fishing, 3 riverains près salés ouest de La Teste limites DPM;

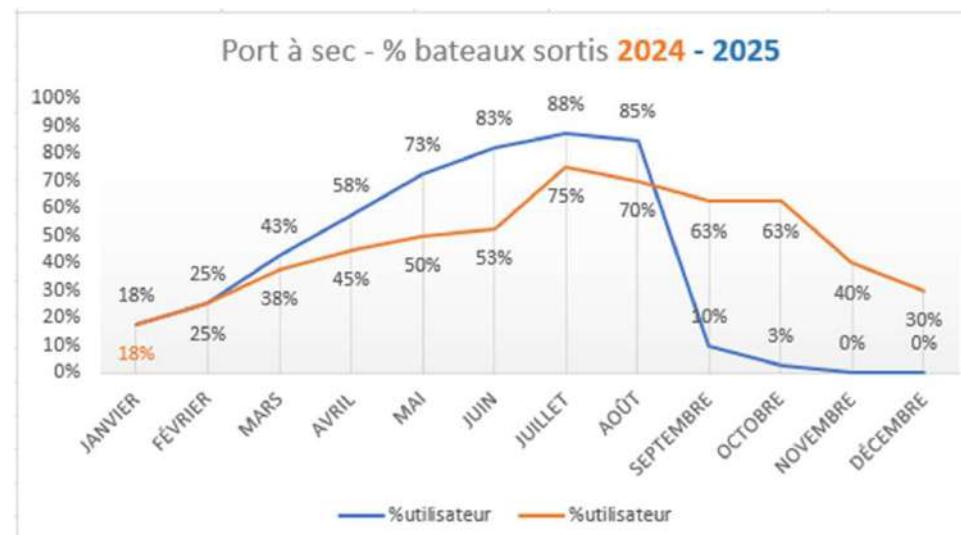


- Activité du port à sec de La Teste



Grosse activité du port à sec:

- un usager est sorti 42 fois;
- gros pourcentage de sorties dès le mois d'avril;
- Le tiers du parc sorti le 14 août;
- Seuls 2 usagers ne sont pas sortis mais raisons conjoncturelles.



2- Budget :



- ⇒ Redevances: résultat actuel 2 997 038 € (2 746 618 € en 2024 soit +9,1%)
- Majorité des redevances 2025 appelées (décalage en mai pour les professionnels) ;
- ⇒ Dotation de transfert de charge 2025 CD33 reçue en octobre ;
- ⇒ Station essence de Fontainevieille: 3123L (4335 L en 2024). Plus de Gasoil depuis 2024 ;
- ⇒ Demande de subventions à venir : corps morts moins impactants dans le cadre des renouvellements des ZMEL Andernos et Lanton et le Port à sec;
- ⇒ Perspectives 2026:
 - Tarification en légère augmentation (aménagements réalisés) ;
 - 1M€ remboursement d'emprunts ;
 - Masse salariale constante et travaux d'entretien/maintenance contenus ;
- ⇒ Capacité d'investissement et de dragage d'environ 2,5M€ (beaucoup plus qu'avant la création du SMPBA mais très peu pour 16 ports d'autant que le volume des travaux à réaliser reste gigantesque.

Pistes d'évolution:

- => meilleure valorisation du domaine public (part variable, manifestations « lucratives »);
- => maîtrise des subventions aux associations (40k€ en 2025);
- => souhait d'accélération de certains projets par les communes membres?

Budget:

2025

08/09/2025

Fonctionnement		Total	Engagé 2025	Paié 2025	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2024
Chapitre 11	Impôts et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, mat...)	596 132,80 €	607 344,05 €	520 370,42 €	12 142,58 €	130 814,90 €	98 %	24 674,52 €
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6150 - 61521 - 61552...)	112 950,26 €	89 596,43 €	57 897,74 €				
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 695 000,00 €	955 213,03 €	955 213,03 €	739 786,97 €	739 786,97 €	56 %	- €
Chapitre 55	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	10 000,00 €	5 048,19 €	5 559,19 €	4 951,81 €	4 440,81 €	50 %	
Chapitre 66	Emprunts (6611 : intérêts)	485 874,00 €	258 114,80 €	258 114,80 €	227 759,20 €	227 759,20 €	53 %	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, autres annulés)	30 600,00 €	30 421,68 €	30 421,68 €	178,32 €	178,32 €	99 %	
Chapitre 68	Dotation aux provisions	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	0 %	
		2 935 557,06 €	1 945 738,18 €	1 827 576,86 €	989 818,88 €	1 107 980,20 €		

Investissement		Total	Engagé 2025	Paié 2025	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2024
Chapitre 16 (emprunts & dettes)		721 736,00 €	290 119,52 €	290 119,52 €	431 616,48 €	431 616,48 €	40 %	
Chapitre 20 (immo incorporelles)		160 256,85 €	78 234,12 €	57 945,52 €	82 022,73 €	102 311,33 €	49 %	14 242,00 €
Chapitre 21 (immo corporelles)		133 059,29 €	116 571,48 €	111 632,41 €	16 487,81 €	21 426,88 €	88 %	19 370,00 €
Chapitre 22 (immo en cours)		5 263 598,29 €	4 596 309,03 €	3 533 325,52 €	667 289,26 €	1 580 272,77 €	87 %	958 495,78 €
		6 278 650,43 €	5 081 234,15 €	3 993 022,97 €	1 197 416,28 €	2 135 627,46 €		

Attention, phase 2 BETSY engagé à 100% environ
reste 767 912,14 € à engager

Tarification 2025 à ce jour:

	ARES	ANDERNOS	LANTON	GUJAN	LA TESTE	BIGANOS	
Facturation Linéaire Public	6 994 €	263 587 €	385 271 €	115 507 €	380 502 €	60 318 €	1 212 177 €
Facturation Corps Morts	90 170 €	215 026 €	52 337 €	- €	- €	- €	357 533 €
Facturation devant AOT	13 947 €	34 538 €	2 387 €	126 124 €	93 454 €	- €	270 450 €
Facturation Passages	- €	29 391 €	35 823 €	25 599 €	25 647 €	492 €	116 952 €
Facturation Liste d'Attente (3)	225 €	840 €	975 €	870 €	975 €	330 €	4 215 €
Facturation AOT Terrestre	89 632 €	181 040 €	48 816 €	343 296 €	143 368 €	7 755 €	813 907 €
Facturation divers	885 €	1 697 €	23 567 €	137 764 €	57 889 €	- €	221 803 €
TOTAL SMPBA (17)+(22)	201 852	726 120	549 176	749 160	701 835	68 895	2 997 038 €

3. Tarification:

- Légère augmentation (+2,8%) entre 2024/2025 (augmentation tarifaire);
- AOT terrestres en légère augmentation.



	2 024	2 025
Contrats Linéaire Public	16	12
Facturation Linéaire Public	8 358 €	6 994 €
Contrats Corps Morts	228	214
Facturation Corps Morts	91 373 €	90 170 €
Contrats Devant AOT	19	22
Facturation devant AOT	11 589 €	13 947 €
Total Contrats	263	248
SOUS TOTAL	111 321 €	111 110 €
Contrats Liste d'Attente	32	15
Facturation Liste d'Attente (3)	480 €	225 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	111 801 €	111 335 €
Contrats AOT Terrestres	48	48
Facturation AOT Terrestre	84 490 €	89 632 €
TOTAL SMPBA (17)+(22)	196 290	201 852
TOTAL HT	163 575	168 210



Physionomie tarification 2026

- Architecture connue maintenue avec quelques évolutions de simplification et pour toujours tenir compte des investissements réalisés et des frais d'entretien et de maintenance.
- Propositions d'évolution sur le plan d'eau:
 - Peu d'évolutions;
 - Augmentation moyenne de 3% sur les linéaires plan d'eau ;
 - Passage au fil de l'eau en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés (le Betey et ponton patrimoine Gujan) ;
 - « Linéarisation » des passages qui passent à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;
 - Réorganisation du tableau « redevances domaniales annexes » pour faciliter la lecture et la compréhension.

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFFES en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et	Haute saison du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	94,00	2,60	7,40	12,10	2,60
Catégorie 2	79,00	2,10	6,10	9,70	2,10
Catégorie 3	38,00	1,70	3,70	6,30	1,70

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
--	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFFES en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance nuitée		
		Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et	Haute saison du 1er juillet au 31 août
Catégorie 1	97,00	0,80	1,40	1,75
Catégorie 2	81,00	0,65	1,15	1,50
Catégorie 3	39,00	0,55	0,90	1,15

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclarés * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
--	---

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFFS en euros TTC)

REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe
2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	84,00 €	61,00 €	42,00 €	37,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,90 €	5,40 €	3,45 €	1,80 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €
Montant nuitee et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat) + Betey Est&Ouest + Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste (Est) + Andernos (Bétey Nord) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Pontons

Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	37,00	23,00	11,00	6,50	1,60
2ème ligne et suivantes	74,00	42,00	21,00	12,50	3,15

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune

15€/3 ans /par liste occupation annuelle

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune

15€/3 ans /par liste occupation annuelle

5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau

400 €

5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau

400 €

6 / Occupation journalière navire sans autorisation

100 €

6 / Occupation journalière navire sans autorisation

100 €

Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat) + Betey + Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est) + Lanton Cassy ABCD et accueil

Catégorie C : La Teste (Est) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Ponton Public

Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	NUITEE JUIN/JUILLET / AOUT	NUITEE HORS JUIN/JUILLET / AOUT
1ères lignes	45,00	0,85	0,60
2ème ligne et suivantes	75,00	1,70	1,20



- Propositions d'évolution sur le domaine terrestre :

- Revalorisations pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance ;
- AOT « retraité patrimonial » contenue (1,15/2,35/3);
- Revalorisation AOT opérateur technique sans lien avec les ports (téléphonie);
- Revalorisation entretiens et contrôles périodiques des moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le gestionnaire pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance d'entretien et d'énergie (de 850€ à 875€ par professionnel par an) ;
- Infrastructures d'eau de mer en gravitaire (+0,5€/m²);
- Infrastructure d'eau de mer pour le port ostréicole d'Arcachon : pas d'augmentation proposée en 2026 (attention des professionnels soulignée pour limiter les consommations);
- Revalorisation surveillance des ports +5€ par entreprise (poste déficitaire);
- Augmentation +0,5€/jour aire de carénage (18€); Carte professionnelle annuelle à 900€ (équivalent à 50j) ;
- Revalorisation place port à sec La Teste (de 260 à 270€/m).

REDEVANCES TERRESTRES 2025 (TARIFS en euros TTC)

1/ Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€



ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP professionnels	1,00 €
1b	TP retraité patrimonial 2025 (retraités et lien portuaire >10 ans)	1,00 €
1c	TP loisir ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA professionnels	2,10 €
2b	TP + Cabane SMPBA retraité patrimonial 2025	2,10 €
2c	TP + Cabane SMPBA loisir ou associatif	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA professionnels	2,05 €
3b	TP + Quai SMPBA retraité patrimonial 2025	2,05 €
3c	TP + Quai SMPBA loisir ou associatif	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA professionnels	2,70 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA retraité patrimonial 2025	2,70 €
4c	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA loisir ou associatif	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,50 €
6	Terrasse de restauration	16,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	44,00 €

Bateau de l'ostréiculteur, du pêcheur ou bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son navire professionnel.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 commerces	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 150 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 500 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	200€/an/entreprise/port
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation à caractère lucratif 50<x<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation à caractère lucratif > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par entreprise (foodtruck, sandwicherie...) dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m ² (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

REDEVANCES TERRESTRES 2026 (TARIFS en euros TTC)

1/ Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€



ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP professionnels	1,05 €
1b	TP retraité patrimonial 2026 (retraités et lien portuaire >10 ans)	1,15 €
1c	TP loisir ou associatif	2,60 €
2	TP + Cabane ou quai SMPBA professionnels	2,20 €
2b	TP + Cabane quai SMPBA retraité patrimonial	2,35 €
2c	TP + Cabane ou quai SMPBA loisir ou associatif	4,15 €
4	TP + Cabane + Quai SMPBA professionnels	2,80 €
4b	TP + Cabane + Quai SMPBA retraité patrimonial	3,00 €
4c	TP + Cabane + Quai SMPBA loisir ou associatif	5,15 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,70 €
6	Terrasse de restauration	16,50 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	45,50 €

Bateau de l'ostréiculteur, du pêcheur ou bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de

location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un

emplacement plan d'eau pour son navire professionnel.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 commerces	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 215 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 800 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	205€/an/entreprise/port
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation à caractère lucratif 50<x<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation à caractère lucratif > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par un professionnel dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m ² (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT économique	Titre des impôts

2 / Redevances outillage		
	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF
17	Portique/Potence entrenus par le SMPBA	850 €
18a	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	17,50 €/m ² bassin/an
18b	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m ² bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 750 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
21	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	500 €
23	Navire, véhicule, remorque sur aire carénage, cale ou aire technique	100 € /j
24	Bassin à flot Gujan Larros	12 600 €/an
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	260€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	130€/ml bateau /an

2 / Redevances outillage		
	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF
17	Portique/Potence entrenus par le SMPBA	875 €
18a	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	18 €/m ² bassin/an
18b	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m ² bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 900 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	17050 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	28400 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	18 €/j d'utilisation
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	900 €
23	Occupation illicite du domaine public portuaire	100 € /j
24	Bassin à flot Gujan Larros	12 980 €/an
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	270€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	135€/ml bateau /an
28c	Manutention et stockage sur ber (port à sec ou aire de carénage)	25€/jour

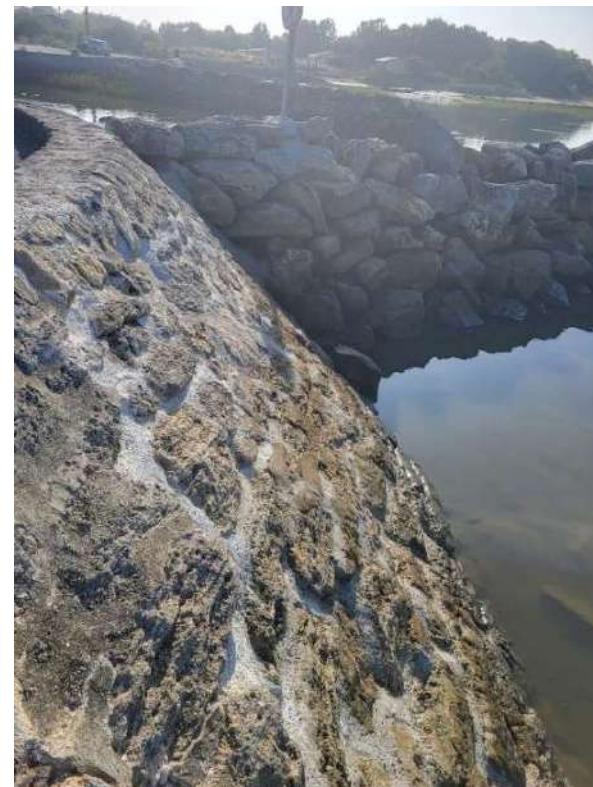
4.Travaux, programmation, dragage :

Réalisés/ en cours :



Depuis la création du SMPBA: 1,3 M€ sur le port d'Arès

- Entretien des perrés ;
- Entretien et maintenance des cabanes 22, 36;



Mise en conformité, restructuration complète sanitaires



=> Mais nombreuses dégradations suite à vandalisme ayant conduit à patienter pour engager les réparations.

Entretien et maintenance

18 demandes d'intervention sur 2025: 11 terminées, 7 en cours

Bilan des investissements :

Achats pour interventions régie (table pique-nique, reprise sanitaire etc...) : 1 600 € TTC

Elagage du port : 4 860 € TTC

Intervention sur couvertures : 8 431,20 € TTC

Fourniture matériels corps morts sur la zone d'Arès : 12 000 € TTC

Crosses et échelles : 6 600 € TTC

Travaux sur cabanes (menuiseries), montant 2 500€ TTC

Total investissement : 35 991,00 € TTC

4. Travaux, programmation, dragage

à venir:

Enfouissement des réseaux

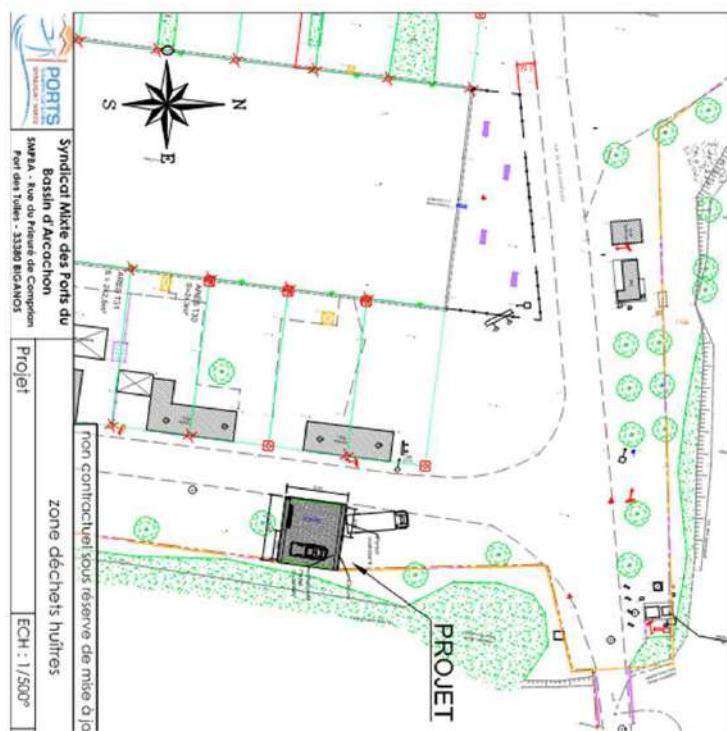
Mission de maîtrise d'œuvre

⇒ 270 k€



à venir ensuite:

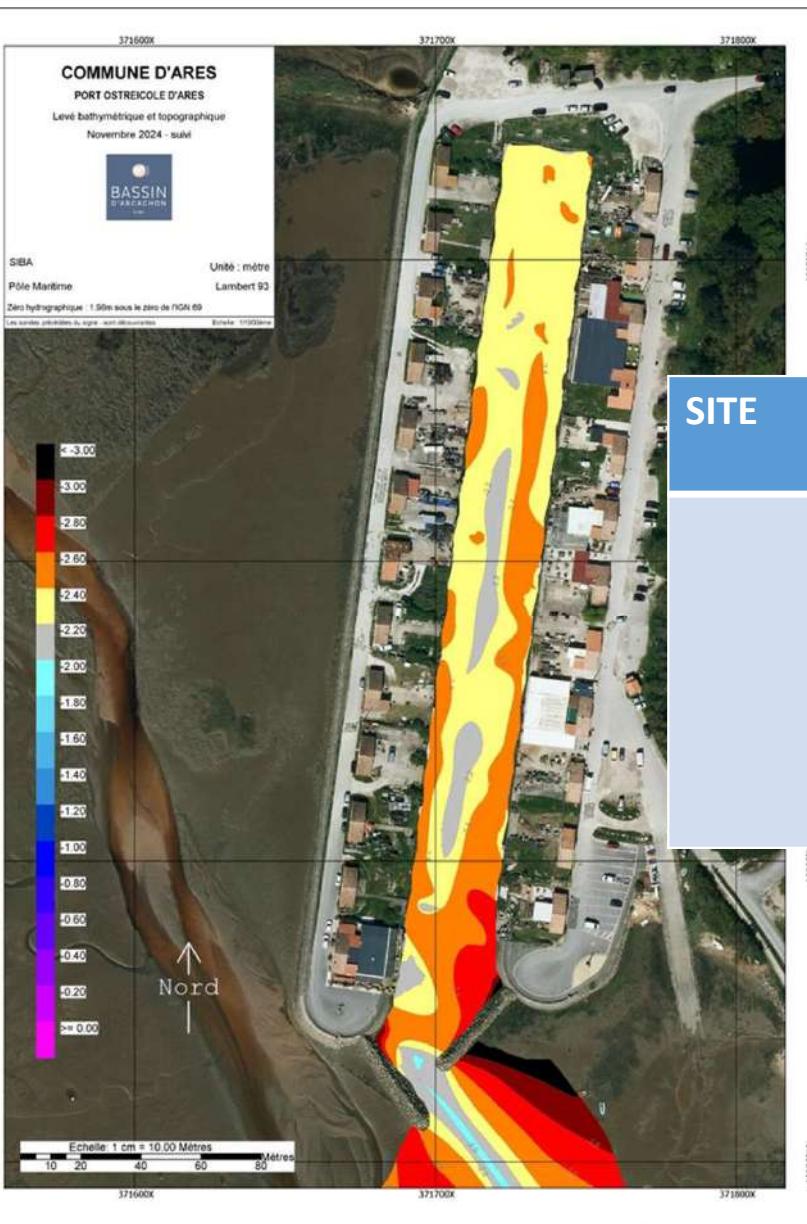
- Amélioration Aire de carénage ;
- Dragage du port ;
- Ponton saison ;
- Aire de réception des déchets coquilliers ;
- Voiries...





Questions posées avant le conseil:

- Une préoccupation dragage et navigabilité du port ;
- Balisage identitaire.



SITE	COTE DE DRAGAGE	VOLUME
PORT	1.80m CM	5050m ³
	2.00m CM	3260m ³
	2.20m CM	1560m ³